

BTS

SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL (SP3S)

Public avec ou sans le BAC

- Demandeurs d'emploi (financement pôle emploi et Région...)
- Salariés : éligibles au CPF ; éligibles au PTF ; contrat de professionnalisation...
- Autofinancement
- Bacheliers toutes filières

Objectifs

- Vous proposer différents parcours au choix :
 - en présentiel avec alternance de cours et de périodes de stage
 - en formation continue
 - en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- Suivre un parcours modulaire en choisissant vos modules
- Vous apporter les outils nécessaires pour renforcer vos compétences au travers des contenus du BTS

Poursuite d'études

- Après obtention du BTS SP3S, l'étudiant peut poursuivre ses études et préparer :
- une licence professionnelle du champ sanitaire et social ;
 - un master ressources humaines
 - un master management et gestion des PME.
 - titre responsable d'établissement de structure de l'économie sociale et solidaire



• FORMATION
INITIALE
• FORMATION
CONTINUE

NOS ATOUTS SUR LE **BTS** SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL



L'IDPCES Brest est reconnu depuis 18 ans pour sa qualité d'enseignement et ses excellents taux de réussite.

- **Formation globale ou par modules**
- **Formation initiale**
- **Formation continue**
- **Formation sur 2 ans ou 1 an avec ou sans le BAC**
- **Un accompagnement individualisé régulier**
- **Cours permettant de développer vos connaissances & votre réflexion**
- **Entraînements aux oraux face à des jurys professionnels**
- **Stages professionnels obligatoires (13 semaines)**
- **Rencontres de professionnels**
- **BTS blanc : 2 fois par an**

■ **Des effectifs limités** : Les effectifs sont volontairement limités à 20 élèves. La taille du groupe facilite la transmission des connaissances, des méthodes et la participation des étudiants.

■ **Un enseignement adapté** : Les enseignants suivent de très près les évolutions des épreuves d'examen afin d'orienter le contenu pédagogique des cours de l'IDPCES BREST. Pendant les cours, ils insistent sur les aspects méthodologiques et pratiques en lien direct avec les exigences de l'examen.

■ **Un référent pédagogique** : Le référent pédagogique vous accompagnera tout au long de votre préparation afin de vous écouter, de vous soutenir, de vous aider dans l'organisation de vos révisions.

■ **Une équipe pédagogique de qualité** : Nos enseignants sont des professionnels de différents secteurs d'activité (juriste, responsable ressources humaines, directeur d'association, responsable qualité, psychologues...). Ils sont entièrement dévoués à la réussite de leurs étudiants. Ils sont toujours prêts à vous aider à surmonter vos difficultés.

■ **Les cours** : Ils ont lieu tous les jours du lundi au vendredi entre 8h00 et 17h45. Le programme est spécialement conçu à partir du référentiel.

■ **Un environnement agréable** : L'IDPCES BREST vous accueille dans des locaux offrant un confort optimal pour les études et situé près des axes de transport (bus, train, tramway), du restaurant universitaire, de la bibliothèque universitaire.

■ **Une plateforme pédagogique sur internet** : Un accès à une documentation en lien avec la préparation aux épreuves du BTS (cours, conférences, exposés, références bibliographiques, annales...).

■ **Un soutien en ligne** : Les enseignants sont présents sur la plateforme pédagogique pour répondre aux questions des étudiants.

■ **Les relevés de notes** : Les notes sont consultables à tout moment sur la plateforme pédagogique. Un dossier scolaire vous sera transmis à la fin de votre parcours de formation.

■ **La bibliothèque universitaire** : Les étudiants de l'IDPCES BREST peuvent bénéficier des services de la bibliothèque universitaire.

■ **Le restaurant universitaire** : Une convention avec le RU vous permet de déjeuner au tarif étudiant.

■ **Les transports** : L'IDPCES BREST vous permet d'utiliser les transports en commun au tarif étudiant : bus, car, tramway...

■ **Le suivi de stage** : Le référent se déplace sur les lieux de stage pour suivre les étudiants dans la validation des compétences et des écrits (note de synthèse de 4 pages & de 10 pages).

■ **L'inscription à l'examen** : L'IDPCES BREST inscrit les étudiants à l'examen du BTS.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1405 heures sur 2 ans

1100 heures sur 1 an

13 semaines de stage

Le programme suit le référentiel (arrêté 2010)

Modules	Matières enseignées	Heures sur 2 ans
A- Institutions et réseaux	Cadre politique, juridique, financier et administratif des institutions et des réseaux Politiques sanitaires et sociales Institutions : domaines de compétences et modes de fonctionnement des établissements de santé, des organismes de protection sociale, des établissements et services sociaux et médico-sociaux	120
B- Publics	Contexte sociodémographique Eléments de psychologie sociale Liens dynamiques entre publics et institutions	140
C- Prestations et services	Notions de prestations de services Diversité des prestations et services sanitaires et sociaux Droits aux prestations Proposition de services	130
D- Techniques de l'information et de la communication professionnelle	Théories et modèles de la communication Ethique et déontologie Techniques de communication Systèmes d'information et de communication du secteur sanitaire et social	170
E- Les relations de travail et la gestion des ressources humaines	Les organisations Relations collectives au travail Relations individuelles au travail Gestions des ressources humaines	75
F- Techniques de gestion administrative et financière	Gestion documentaire Techniques de recueil, de traitement et de stockage de l'information Comptabilité financière	165
G- Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social	Introduction au recueil de données Méthodes d'investigation Démarche de projet Démarche qualité	230
Français		153
Langue Vivante Etrangère : Anglais		102
Contrôle continu des connaissances : devoirs surveillés & BTS blancs		
Accompagnement au projet tutoré		

MÉTIER

Dans le cadre de l'exercice et de la promotion des droits des publics, le titulaire du BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social participe à la réalisation des missions dévolues aux établissements et services sociaux, sanitaires, médico-sociaux et socio-éducatifs.

Il travaille en grande proximité avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels. Il inscrit son activité dans une logique de réseau.





Il met ses compétences techniques, administratives et relationnelles au service de publics demandeurs de soins, de services, de prestations sociales... Dans son cadre d'intervention, grâce à une connaissance précise des offres de service et des publics :

- il procède à l'analyse des besoins ;
- il permet l'accès aux droits ;
- il propose des services et prestations ;
- il organise et gère leur mise en œuvre ;
- il contribue au système d'information.

Il participe à l'évolution de la structure et, selon la structure-employeur, il peut assurer la coordination et l'animation d'équipe. L'action de ce professionnel se déroule dans le respect des obligations légales et contractuelles, des procédures internes, avec une marge d'autonomie définie avec l'employeur.

LES SECTEURS D'EMPLOI

Le titulaire du BTS SP3S exerce son emploi dans différentes structures publiques ou privées, notamment :

- organismes de protection sociale (caisses de sécurité sociale, mutuelles, groupes d'assurance, institutions de prévoyance, ...)
- établissements et services sanitaires (structures de soins, de prévention ...)
- établissements et services sociaux et socio-éducatifs (centre communal d'action sociale, services d'action médico-sociale, service de protection de la jeunesse ...)
- établissements et services médico-sociaux (pour enfants, personnes âgées, personnes handicapées ...)
- structures développant des services à caractère sanitaire ou social (collectivités territoriales, associations et entreprises d'aide à la personne ...).

STAGES

Le stage est un moment clé de votre formation. Au cours des deux années de formation, vous devrez effectuer deux périodes de stage en milieu professionnel dans des structures relevant de l'action sanitaire et sociale. La durée totale des deux stages est de 13 semaines réparties de la manière suivante :

- 6 semaines en 1^{re} année de formation ;
- 7 semaines en 2^e année de formation.

ÉPREUVES DU BTS-SP3S

Epreuves	Forme	Coeff.	Durée
E1 Culture générale et expression	Ecrite	2	4h
E2 Langue Vivante Etrangère : anglais	Ecrite & Orale	2	45mn(*)
E3 Gestion	Ecrite	4	3h30
E4 Publics et institutions	Ecrite	5	4h
E5 Techniques professionnelles	Pratique	5	5h
E6 Soutenance du projet tutoré	Orale	5	40mn
E7 Langue Vivante Etrangère (**)	Orale		45mn (***)

(*) partie 1 : compréhension de l'oral : 30mn sans temps de préparation

partie 2 : expression orale : 30mn de préparation + 15mn devant l'examinateur

(**) Langue vivante étrangère 2 doit être différente de la langue vivante étrangère 1

(***) 20mn de préparation + 45mn devant l'examinateur



2 rue Auguste Kervern - 29200 BREST
idpces-brest.com - idpcesbrest29@gmail.com

Accueil du lundi au vendredi 8h30 / 17h30 - 02 98 44 27 62
 Directrice : France MERDRIGNAC - 06 63 59 76 64

FORMATION SUPERIEURE **BTS** SP3S



À retourner à :
IDPCES Brest
2 rue Auguste Kervern
29200 BREST

DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION !
Tout dossier
incomplet ne
sera pas pris
en compte.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Joindre
2 photos

Date de réception _____ RDV le _____
Avis suite à l'entretien _____
Fiche d'inscription à renvoyer au plus tard pour le _____
Remarques _____

FORMATION DIPLÔMANTE ENVISAGÉE :

BTS SP3S (2 ANS) - DÉBUT COURS SEPT. BTS SP3S (1 AN) - DÉBUT COURS JUILLET

VOTRE IDENTIFICATION

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance ____ / ____ / ____
Lieu de naissance _____ Département _____
Adresse _____
Code postal | | | | | Ville _____
Portable _____ Email _____

PÈRE* :

Nom _____ Prénom _____ Profession _____
Adresse _____
Code postal | | | | | Ville _____
Tél. fixe _____ Portable _____ Email _____

MÈRE* :

Nom _____ Prénom _____ Profession _____
Adresse _____
Code postal | | | | | Ville _____
Tél. fixe _____ Portable _____ Email _____



* Si financement par les parents

SITUATION ACTUELLE

SALARIÉ :

Type d'emploi

Nom entreprise

Adresse entreprise

DEMANDEUR D'EMPLOI :

N°identifiant Pôle Emploi

Date d'inscription

Agence Pôle Emploi

Type de rémunération : RSA / ARE / ASS

LYCÉEN :

Classe

ÉTUDIANT :

Bac obtenu :

Série

Année

Etudes suivies cette année :

Etablissement concerné :

FINANCEMENT

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGÉ

INFORMATIONS SUR LES FINANCEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Vous êtes...	Vous pouvez bénéficier de :	Qui contacter ?	Plus d'informations
Salarié(e)	CPF de transition professionnelle	Fongecif de votre région	http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/evoluer-professionnellement/article/projet-de-transition-professionnelle https://www.fongecif-pdl.fr/cpf-de-transition.html
	PDC – Plan de développement de compétences	Votre employeur	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-formation/article/plan-de-developpement-des-competences
	Contrat de professionnalisation	Votre futur employeur et son OPCO	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/article/contrat-de-professionnalisation
	Le PRO-A ou promotion ou reconversion par l'alternance	Votre employeur	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/article/reconversion-ou-promotion-par-alternance-pro-a
Demandeur(se) d'emploi	En fonction de votre situation	Votre conseiller Pôle Emploi	https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_447549/fr/qualif-emploi-aide-individuelle + CPF si non utilisé
Autre situation	CPF	Compte d'activité	https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpapublic/ https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/evoluer-professionnellement/compte-personnel-formation

COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DE CETTE FORMATION ?

- Site Internet IDPCES Brest* Autre site Internet*
- Information dans un salon Presse écrite Anciens élèves
- Portes ouvertes Bouche-à-oreille CIO-ONISEP
- Par la famille
- Autre (précisez) _____

*Si internet, quels mots clefs avez-vous tapé ? _____

Je certifie l'exactitude des informations fournies dans ce dossier.

A _____ le _____

Signature :

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Retourner le dossier de candidature à **IDPCES BREST, 2 rue Auguste Kervern 29200 BREST** accompagné de :

- dossier d'inscription signé (sans chèque)
- photocopie des bulletins de première & de terminale
- photocopie des diplômes/titres
- photocopie du relevé de notes du baccalauréat (si vous êtes bachelier(ère))
- photocopie des résultats des années d'études supérieures
- photocopie du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ou une attestation d'exemption
- 1 lettre de motivation manuscrite + 1 CV mis à jour
- 6 enveloppes timbrées au tarif en vigueur
- 10 timbres postaux autocollants au tarif lettre en vigueur (pour le dossier au rectorat)

2. Nous étudierons ensemble votre candidature au cours d'un entretien particulier et vous présenterons les concours, leurs exigences ainsi que les méthodes pédagogiques élaborées par l'équipe de professeurs. Pendant cet entretien vous exposerez votre motivation. Si nous estimons indispensable de mieux définir votre niveau de connaissances, nous vous proposerons de participer à une série de tests.

3. Si votre candidature est retenue (décision annoncée à la fin de l'entretien dans la grande majorité des cas ou après étude en commission), nous vous remettons une fiche d'inscription et vous disposerez d'un délai de réflexion défini ensemble pendant lequel vous serez pré inscrit(e) (sans frais).

4. A l'issue du délai de réflexion, votre inscription est validée à réception de votre fiche accompagnée des frais administratifs et de l'acompte déposés 10 jours après la validation de l'inscription.

Toute somme perçue par l'IDPCES BREST (frais administratifs, acompte, adhésion à l'association étudiante) vous sera remboursée ou retournée en cas de refus de prise en charge de la formation avant le 30 juin ou échec au baccalauréat.

FORMATION SUPERIEURE **BTS** SP3S



À retourner signée à :
IDPCES Brest
2 rue Auguste Kervern
29200 BREST

FICHE D'INSCRIPTION

Toute inscription
tardive sera prise
en compte dans la
limite des places
disponibles.

VOTRE IDENTIFICATION

Photo	Nom	Prénom
	Date de naissance	/ /
	Adresse	
	Code postal	Ville
	Tél.	Email

Je soussigné(e) _____ m'inscris à la formation _____

BTS SP3S (2 ANS) – DÉBUT COURS SEPT. BTS SP3S (1 AN) – DÉBUT COURS JUILLET

et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent contrat.
Je m'engage à régler la formation selon les modalités suivantes :

FINANCEMENT PERSONNEL	BTS SP3S
Frais d'inscription (1)	380 €
Frais de scolarité 2 ans dont acompte 560 € ⁽²⁾ et solde en 18 mensualités de 430 € ⁽³⁾	7 202 €
Frais de scolarité 1 an dont acompte 560 € ⁽²⁾ et solde en 12 mensualités de 424 € ⁽³⁾	5 744 €
Adhésion à l'association des élèves pour les deux années ⁽⁴⁾	30 €

FINANCEMENT OPCO – CONSEIL RÉGIONAL, etc.	BTS SP3S
Montant de la formation en 1 an ou 2 ans	Nous consulter
Adhésion à l'association des élèves pour les deux années ⁽⁴⁾	30 €

(1) Les frais administratifs (réglés par chèque) sont perçus 10 jours après la confirmation de l'inscription.

(2) L'acompte sur les frais de formation (réglé par chèque au plus tard 10 jours après la confirmation de l'inscription) est perçu le mois suivant l'inscription.

(3) Prélèvements automatiques les 10 de chaque mois sur 1 an à partir de juillet ; sur 2 ans à partir de septembre.

(4) À régler après validation de l'inscription par chèque à l'ordre de l'Association Étudiante

Fait à _____ le _____
Signature du candidat (ou de son représentant
légal pour les mineurs) précédée de la mention
"Bon pour accord, lu et approuvé" :

La Direction :

Date :



CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1

La présente convention règle les rapports entre l'élève, l'organisme accueillant l'élève au cours d'un stage professionnel et l'organisme de formation.

ARTICLE 2

Pendant le déroulement de l'action de formation dans les locaux de l'organisme de formation, les élèves doivent se conformer aux consignes de sécurité de l'établissement. Le responsable de l'organisme de formation est habilité à prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de la formation.

ARTICLE 3

L'organisme de formation se réserve le droit, sans qu'il soit possible de faire recours contre lui, de reporter un ou plusieurs cours qui ne pourrai(en)t avoir lieu en raison de l'absence d'un enseignant.

ARTICLE 4

La formation sera sanctionnée par une attestation de formation précisant la nature, la durée et l'objet, les dates.

ARTICLE 5

En application de l'article 1384 du Code Civil, l'organisme accueillant l'élève couvrira les risques, en matière de responsabilité civile, courus, de son fait soit en souscrivant une police d'assurance, soit en avisant sa Compagnie des conditions nouvelles créées par l'action de formation. De même, le responsable de l'organisme de formation couvrira les risques, en matière de respon-

sabilité civile, courus par les élèves, du fait de leur présence dans les locaux de l'organisme de formation ou de l'organisme accueillant l'élève.

ARTICLE 6

Les stages professionnels étant effectués dans le cadre du volontariat (non rémunérés) et non dans le cadre d'une formation diplômante, ceux-ci ne sont donc pas obligatoires, bien que fortement conseillés. En conséquence, il revient à l'organisme accueillant l'élève d'acquitter l'ensemble des cotisations patronales de Sécurité sociale sur une assiette forfaitaire équivalente à 25% du SMIC soit 320 euros pour un mois (valeur de la formation professionnelle) afin de couvrir l'élève pour l'ensemble des risques de Sécurité Sociale. En cas de mois incomplet, l'assiette mensuelle est fractionnée par l'application de la règle des trentièmes.

ARTICLE 7

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, l'élève peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans tous les cas d'annulation, dans les 10 jours suivant la signature du contrat et avant le commencement de la formation, l'IDPCES BREST conservera les frais de dossier et l'acompte. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, l'élève est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, il ne devra à l'IDPCES BREST que la valeur

proportionnelle des cours (calculés après déduction du droit d'inscription) jusqu'à la date de réception de la lettre. La réussite à un concours d'admission dans une École durant le temps de formation préparatoire, ne libère pas l'élève de ses droits et obligations. Les motifs sérieux et légitimes à l'appui desquels l'élève peut résilier la présente convention et acceptés par l'IDPCES BREST sont limitativement énoncés ci-après :

- Décès de l'élève,
- Maladie grave de l'élève, avec incapacité temporaire de plus de 90 jours, ou invalidité absolue et définitive de l'élève.

Hormis les hypothèses susvisées, toute résiliation à l'initiative de l'élève ne constitue pas de dispense de paiement ni un motif de remboursement des sommes réglées. Il s'ensuit que la totalité de la somme convenue initialement devra être payée.

ARTICLE 8

Les méthodes pédagogiques sont celles de l'IDPCES BREST. Elles peuvent faire l'objet d'une concertation avec le co-contractant. Sauf disposition contraire explicitement prévue, les livres, les programmes et tous les documents réalisés ou publiés pour cette préparation, sont la propriété de l'IDPCES BREST.

ARTICLE 9

Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à _____ le _____

Signature du candidat (ou de son représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention "Bon pour accord, lu et approuvé" :

La Direction :

Date :